

Fiche 6 – Lâcher « Centre Charleroi »



« Coulon Futé » poursuit la publication des cartes reprenant les zones de participation couvertes par les différents lâchers 2025 de grande vitesse entérinés par l'EPR Hainaut-Brabant wallon.

La sixième fiche est consacrée au lâcher « Centre Charleroi ».

Le tableau ci-après synthétise toutes les informations techniques relatives au lâcher hennuyer « Centre Charleroi » relevant de la ligne de l'Est fréquentée par le Hainaut. Ce lâcher est exclusivement réservé à l'innovante « Entente des VII », fruit d'un esprit fédérateur instauré pendant la trêve hivernale. Ainsi donc, des sociétés, émanant au départ d'horizons différents en 2024, sont parvenues à forger un consensus sportif les autorisant d'envisager d'intéressants contingents au cœur de 2025.

Ligne de l'Est

Lâcher Centre Charleroi

Entente des VII

Composition de l'entente.

Rayons – Points centraux

Comité
Agence de convoyage.

Estinnes-au-Val « *Le Progrès* »

17 km - 50°24'44"/04°06'18"

Président : Charles E.

Givry « *L'Indépendance* »

17 km - 50°22'47"/04°01'45"

Secrétaire : Crowet R.

Givry « *La Tourterelle* »

17 km - 50°22'47"/04°01'45"

Trésorier : Leclercq Y.

Marche-lez-Ecaussines « *L'Union* »

17 km - 50°32'46"/04°10'55"

Correspondant : Charles E.

Nivelles « *La Nivelloise* »

17 km - 50°35'52"/04°19'26"

Convoyeur : Bauwens.

Thirimont « *La Jeune Garde* »

17 km - 50°15'47"/04°14'28"

Trazegnies « *Local Colombophile de Courcelles* »

17 km - 50°28'14"/04°19'47"

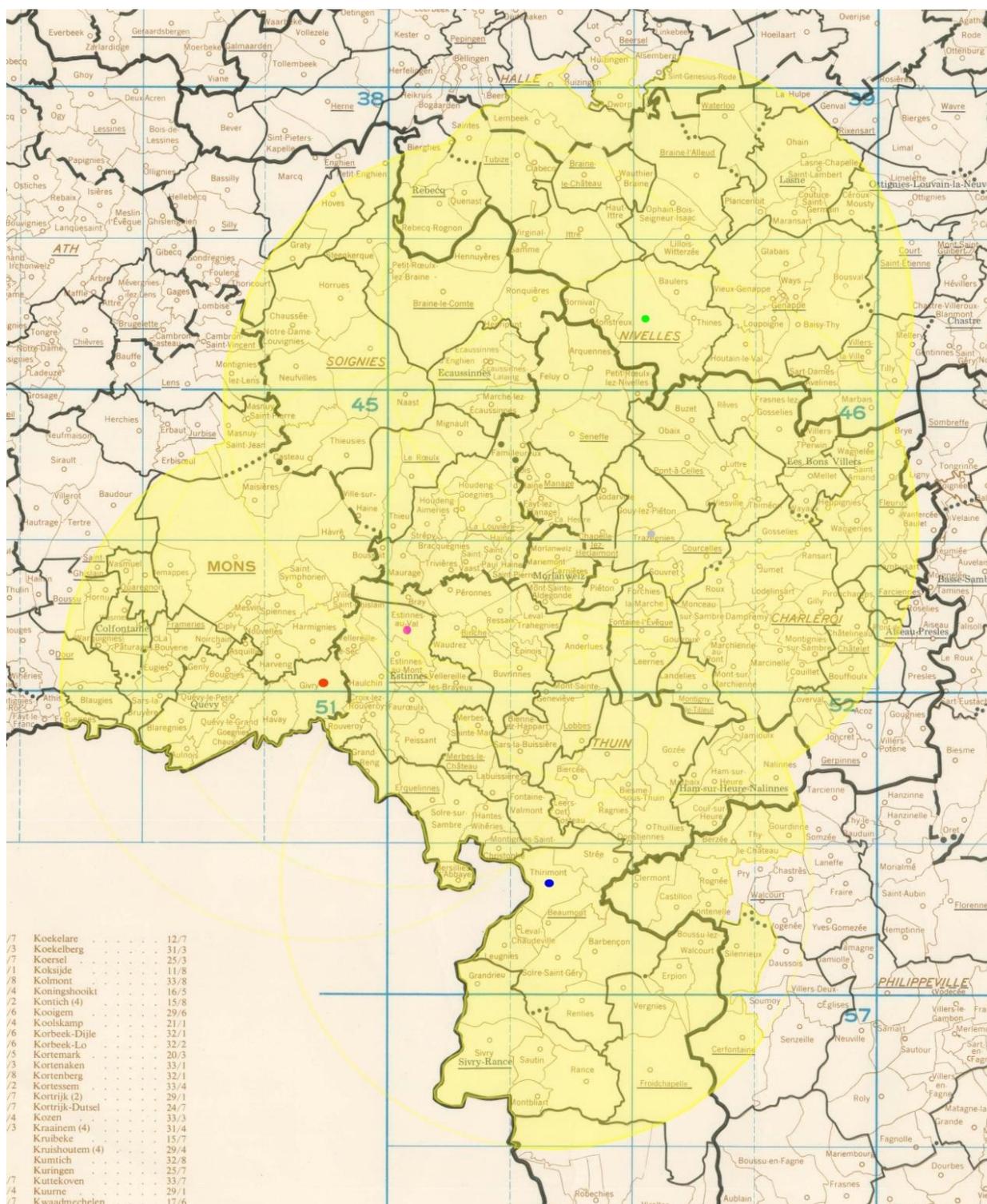
Sous la loupe. L'« Entente des VII », une des deux innovations principales de la campagne 2025 en Hainaut-Brabant wallon, est composée de différents acteurs aux contingents libérés à la même heure lors de la campagne précédente. En premier lieu, elle reprend l'« Entente des V » 2024 (Estinnes, Givry, Solre-sur-Sambre, Trazegnies) qui, pendant la trêve hivernale, compensa la cessation de la société de Solre-sur-Sambre par l'arrivée de « *La Jeune Garde* » de Thirimont confrontée, de son côté, à la disparition de Srée. Elle reprend ensuite « *L'Union* » de Marche-lez-Ecaussines au terme de son année « *sabbatique* » suite au profond différent avec les instances. Elle reprend enfin « *La Nivelloise* », une société qui résulte de la fusion de la société brabançonne wallonne de Nivelles avec la hennuyère de Leval/Mont-Sainte-Aldegonde.



De commun accord, les sept sociétés reconduisent leurs six points centraux de 2024 (N.B. : les deux sociétés de Givry ont forcément le même point central) et le rayon de 17 km opérationnel dans cette région depuis 2023. La zone de participation ainsi définie du lâcher prime par sa profondeur au détriment de sa largeur. Elle tend à se rétrécir avec l'allongement des distances de vol.

Code de lecture : les disques coloriés ci-après déterminent les points centraux des sociétés :

- Thirimont
- Marche-les- Ecaussinnes
- Trazenies
- Nivelles
- Givry



7	Koekelare	12,7
3	Koekelberg	31,3
7	Koersel	25,3
1	Koksijde	11,8
8	Kolmont	33,8
4	Koningshoeikt	16,5
2	Kontich (4)	15,8
6	Kooigem	29,6
4	Koolskamp	21,1
6	Korbeek-Dijle	32,1
6	Korbeek-Lo	32,2
5	Kortemark	20,3
3	Kortenaeken	33,1
8	Kortenber	32,1
2	Kortesse	33,4
7	Kortrijk (2)	29,1
7	Kortrijk-Dutsel	24,7
4	Kozen	33,3
3	Kraainem (4)	31,4
4	Kruike	15,7
4	Kruishoutem (4)	29,4
4	Kumtich	32,8
7	Kuurnen	25,7
7	Kuttekoven	33,7
4	Kuurne	29,1
7	Kwaadmechelen	17,6

